



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-105 – ACQUISITION DE LA PARCELLE ISSUE DES PARCELLES AI 114, AI 432, AI 483, H 613 (SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET), SITUÉE RUE NANTAISE

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

L'association Pont-Châteline d'Histoire locale a alerté la Commune sur l'intérêt d'un ancien four à pain situé rue Nantaise. Il s'agit d'un four séculaire, qui selon la légende constituerait la limite entre les communes de Pont-Château et de Ste-Anne-sur-Brivet.

La parcelle sur laquelle se trouve ce four est comprise dans le projet d'aménagement de nouveaux locaux du cabinet notarial KERAMBRUN / PERRAIS.

L'Histoire locale et des représentants des communes de Pont-Château et de Ste-Anne-sur-Brivet ont rencontré l'Office notarial, afin de lui faire part de l'intérêt historique de ce monument.

L'Office notarial a entendu la volonté de préserver ce site et de respecter ainsi la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise, traité qui fournit un cadre international pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens.

Aussi, il est proposé d'acquérir la parcelle sur laquelle se trouve le four, afin d'intégrer ce secteur au parcours de découverte de l'histoire de la Commune. Il est précisé que la Commune s'engage à assumer sa restauration et son entretien.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 30 août 2022 ;


DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle issue des parcelles AI 114, AI 432, AI 483, H 613, d'une superficie de 66 m² et située rue Nantaise, pour un montant de 7 771.80 €.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition et au bornage de la parcelle issue des parcelles AI 114, AI 432, AI 483, H 613, d'une superficie de 66 m² et située rue Nantaise.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par l'office notarial KERAMBRUN / PERRAIS, localisé à Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE



Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Plan de situation – Plan d'aménagement – Plan de division et de bornage

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022
- De la publication ou notification le : 21/09/2022